

Image not found or type unknown



Bourse étudiante malgré héritage

Par **anonymee**, le **02/05/2018 à 18:26**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si le fait d'avoir touché un héritage m'enlève le droit de toucher une bourse étudiante sur critère sociaux ?
En vous remerciant de votre attention,
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/05/2018 à 22:11**

Bsr,
Le dossier est principalement basé sur les revenus du demandeur et de ses parents.
Si ce patrimoine hérité vous procure un revenu, il sera pris en compte.